



PREMIER MINISTRE

Programme d'actions gouvernemental contre les violences et les discriminations commises à raison de l'orientation sexuelle ou de l'identité de genre

Bilan intermédiaire – 16 mai 2013

« Je ne peux pas accepter les actes homophobes. »

François Hollande, Président de la République, 18 avril 2013

« A l'occasion de la Journée mondiale de lutte contre l'homophobie, le Premier ministre a réaffirmé l'engagement du Gouvernement contre les violences et les discriminations commises à raison de l'orientation ou de l'identité de genre. Le Gouvernement est déterminé à faire reculer les préjugés et à mettre un terme aux discriminations et aux violences. »

Jean-Marc Ayrault, Premier ministre, 17 mai 2012

L'homophobie est encore une réalité quotidienne en France. Chaque jour, des victimes subissent des violences, en bas de l'immeuble, dans le bus, dans la cour de récréation, sur le lieu de travail et parfois à la maison. Ces victimes prennent des coups, parfois mortels. Un homosexuel sur quatre a été victime d'une agression physique au cours des dix dernières années.

Le gouvernement a défini en octobre 2012 le premier programme d'actions contre les violences et les discriminations commises à raison de l'orientation sexuelle ou de l'identité de genre. Tout était à faire. C'est la première fois que le Gouvernement français mène une politique interministérielle sur ce sujet.

Le Gouvernement publiera désormais chaque année les chiffres de l'homophobie. Pour lutter contre ces violences, l'accueil des victimes dans les commissariats et les bridages de gendarmerie est amélioré.

Dès cette année, les professionnels au contact des victimes seront formés : infirmiers, policiers, gendarmes, magistrats, enseignants.

Tous ces efforts n'auraient pas de sens sans que soit engagé un travail en profondeur de lutte contre les stéréotypes. De l'école à l'Université, des actions sont menées pour lutter contre l'ignorance, le sexisme et l'homophobie. L'école est un lieu du respect.

Le Gouvernement agit contre les discriminations qui frappent les salariés. La question des discriminations homophobes sera proposée à l'ordre du jour de la deuxième grande conférence sociale.

L'action du Gouvernement ne se limite pas à nos frontières : la France mènera, comme l'a affirmé le président de la République à la tribune des Nations unies, un combat historique pour les droits des personnes LGBT dans le monde.

1. Lutter contre les violences

Mesurer et analyser la réalité de ces violences

Les violences faites aux personnes à raison de leur orientation sexuelle feront l'objet d'un travail de recueil, de mesure et d'analyse. Les données statistiques seront rassemblées et les études nécessaires au pilotage des politiques contre ces violences seront engagées. A la faveur de la refonte du système statistique de la gendarmerie, de la police et des services judiciaires, les chiffres des infractions aggravées sous

les qualifications pénales existantes seront publiés chaque année. L'enquête VIRAGE ("Violences et rapports de genre. Contexte et conséquences des violences subies par les femmes et par les hommes") produite par l'INED, cofinancée par le ministère des droits des femmes, sera complétée par des données illustrant l'exposition des personnes à ces risques de discrimination et violences.

Faute d'outil statistique systématique, la mesure des actes commis à raison de l'orientation sexuelle ou de l'identité de genre repose encore sur les témoignages, les enquêtes journalistiques et les éléments recueillis par les acteurs associatifs.

Le Gouvernement a entamé une réforme des systèmes statistiques des ministères de la Justice et de l'Intérieur qui permettra de mettre fin à cette situation. Cette évolution permettra de donner dès 2014 les chiffres des faits constatés et des condamnations auxquelles ils ont donné lieu.

« Dans notre République, il n'y a pas de place pour les factieux, ceux qui ne respectent aucun principe démocratique afin d'imposer leur idéologie. Des personnes sont agressées en pleine rue du fait de leur homosexualité, des locaux associatifs et des permanences politiques sont attaqués, des élus, des parlementaires, de gauche et de droite, subissent des intimidations, directement, ou sur les réseaux sociaux, des intimidations et des menaces de mort, du fait de leur engagement en faveur du mariage pour tous. »

Manuel Valls, ministre de l'Intérieur, Assemblée nationale, 9 avril 2013

Engager des formations pluridisciplinaires

La formation des policiers et des gendarmes contre les violences et les discriminations homophobes sera renforcée. Les enseignements dispensés aux officiers stagiaires en formation initiale par l'Ecole nationale supérieure des officiers de police en matière d'interrogatoire, d'audition et d'accueil des victimes traiteront des discriminations commises à raison de l'orientation sexuelle. Les enseignements de droit pénal aborderont désormais spécifiquement les infractions liées aux

discriminations. Des sessions de formation pluridisciplinaires à la lutte contre les violences homophobes seront organisées à l'attention des policiers, gendarmes et magistrats. Elles pourront être mises en œuvre par l'Ecole nationale de la magistrature. Les magistrats référents chargés de la lutte contre les discriminations, prévus par la circulaire du ministère de la Justice du 11 juillet 2007, seront effectivement désignés.

Des modules de formation à la prévention et à la détection des violences homophobes seront proposés dès juin 2013 aux magistrats, policiers, gendarmes et avocats par l'Ecole nationale de la magistrature.

Améliorer l'accueil des victimes et le recueil des plaintes

La scolarité des gardiens de la paix et celle des adjoints de sécurité abordent la lutte contre les discriminations et l'impact des préjugés et des stéréotypes sur l'action du policier. Le code de déontologie de la police nationale inclura les termes de l'article 225-1 du Code pénal relatif aux discriminations. Des trames d'audition permettant de mieux établir les infractions homophobes seront élaborées conjointement par les ministères

de la Justice et de l'Intérieur pour les enquêteurs en charge de recueillir les plaintes, comme cela existe pour d'autres infractions. Dans le cadre des crédits du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD), les intervenants sociaux en commissariat de police ou en poste de gendarmerie accompagneront les victimes, en lien avec les associations LGBT.

Des trames d'audition facilitant l'enregistrement des plaintes des victimes d'actes homophobes, sont en cours d'élaboration par les ministères de la Justice et de l'Intérieur. Ces trames seront adressées aux commissariats de police et aux gendarmeries.

La circulaire du 31 octobre 2012 portant sur l'emploi des crédits du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) prévoit le financement de postes d'intervenants sociaux et de permanences d'associations en commissariat de police ou en poste de gendarmerie. L'aide aux victimes, et en particulier à l'égard des personnes les plus vulnérables, est une priorité pour 2013.

Lutte contre l'homophobie sur les réseaux sociaux

A plusieurs reprises depuis décembre 2012, des avalanches de propos homophobes se sont déversées sur les réseaux sociaux, en particulier sur Twitter.

« La liberté d'expression, qui constitue une de nos valeurs les plus précieuses, ne peut être impunément utilisée pour déverser, aux yeux de tous et sur quelques-uns, une charge haineuse aussi violente qu'inacceptable, aussi injuste et blessante qu'incompatible avec les valeurs fondamentales de liberté, d'égalité et de fraternité qui sont celles de la République. Les messages ainsi maintenus en accès libre sur le réseau Twitter ont pu présenter un danger pour des jeunes homosexuels de notre pays. »

**Najat Vallaud-Belkacem, porte-parole du Gouvernement, ministre des droits des femmes,
Le Monde, 28 décembre 2012**

Le 8 février 2013, la ministre des droits des femmes, porte-parole du Gouvernement a réuni les associations SOS homophobie, CONTACT, l'Inter-LGBT et le RAVAD et les responsables de Twitter. Pour lutter contre tous les propos illicites sur les réseaux sociaux, un groupe de travail interministériel, rassemblant les ministères de la Justice, de l'Intérieur, des droits des femmes et de l'économie numérique s'est constitué.

La plate-forme de signalement mise en œuvre par le ministère de l'Intérieur permet la suppression des propos illégaux lorsque les opérateurs en acceptent le fonctionnement. Le Gouvernement a demandé à l'entreprise Twitter de conduire les actions nécessaires pour que les propos illégaux ne puissent pas être publiés impunément en France.

Le dialogue se poursuit, sous la conduite du ministre de l'Intérieur, en vue de l'élaboration d'un protocole de signalement avec la plateforme PHAROS. Le

Gouvernement a fait savoir à l'entreprise que des sanctions seront rapidement prises si elle demeure en infraction à la législation française.

Najat Vallaud-Belkacem a saisi la commissaire Neelie Kroes de cette question, l'invitant à donner une dimension européenne à cette problématique.

Informer et écouter

Une campagne d'information sera conduite sur les droits des victimes d'actes homophobes, conjuguant des outils à destination du grand public et des outils à destination des

victimes. Le renforcement et la promotion de la ligne d'écoute de l'association SOS homophobie seront proposés.

La ligne d'écoute téléphonique et la messagerie Internet de l'association *SOS homophobie* sont renforcées dans le cadre d'une convention signée entre le Ministère des droits des femmes et l'association.

« Nous voulons dire en particulier aux adolescents de ce pays qui ont été blessés, désespérés ces derniers jours, plongés dans un désarroi immense, qui ont découvert une société où une sublimation des égoïsmes permettait à certains de protester bruyamment contre les droits des autres, nous voulons leur dire simplement qu'ils ont toute leur place dans la société ; que nous les reconnaissons à leur place dans la société, avec leurs mystères, avec leurs talents, leurs défauts, leurs qualités, leurs fragilités ; que c'est cela, la singularité de chacun d'entre nous, indépendamment de toute question sexuelle. Chacun d'entre nous est singulier. C'est la force de la société, c'est même la condition de la société, la condition de la relation dans la société. Alors nous leur disons : si vous êtes pris de désespérance, balayez ces paroles qui vont s'envoler ! Restez avec nous, gardez la tête haute, vous n'avez rien à vous reprocher ! »

**Christiane Taubira, Garde des sceaux, ministre de la Justice
Assemblée nationale, 23 avril 2013**

Renforcer la réponse pénale

Une circulaire sera consacrée à la réponse pénale aux violences commises à raison de l'orientation sexuelle ou de l'identité de genre. L'évocation du respect de la différence et de la lutte contre l'homophobie à l'occasion des stages de citoyenneté sera encouragée sous la forme d'outils pédagogiques, au besoin avec le soutien des associations spécialisées. La Miviludes, mission de vigilance et de lutte

contre les dérives sectaires, sera saisie pour exercer son rôle de vigilance à l'égard des "thérapies de conversion" qui prétendent "guérir" de l'homosexualité. Une attention particulière sera portée aux violences et discriminations homophobes dans les lieux de détention et aux besoins des personnes concernées.

Les procureurs de la République seront invités par la Garde des sceaux à traiter les plaintes portant sur des faits homophobes avec la plus grande vigilance.

Lutte contre les « thérapies de conversion »

La ministre des droits des femmes, porte-parole du Gouvernement a saisi la mission de vigilance et de lutte contre les dérives sectaires (Miviludes) en novembre 2012 afin qu'elle exerce son rôle de vigilance à l'égard des programmes à prétention thérapeutique visant à proposer aux homosexuels un parcours vers l'hétérosexualité. La Miviludes a engagé en décembre les travaux nécessaires.

Les thérapeutes et les organismes qui proposent de tels programmes mettent en effet en danger la santé des participants. De plus, la promotion de ces programmes assimile l'homosexualité à une pathologie. Cela nourrit les violences homophobes et pèse sur l'estime de soi des homosexuels, en particulier des plus jeunes d'entre eux. La France a cessé de commettre cette comparaison en 1981. L'Organisation mondiale de la santé l'a invalidée le 17 mai 1990.

« L'intitulé du séminaire "Guérir l'homosexualité" est malheureusement sans ambiguïté! Je suis consternée et scandalisée qu'en 2012, certaines personnes puissent encore faire une assimilation aussi grossière entre l'homosexualité et une maladie, et qu'elles soient entendues... »

Marisol Touraine, ministre des affaires sociales et de la santé, 6 août 2012

Lutte contre les propos discriminatoires

Le 7 février 2013, le Sénat a voté à l'unanimité d'extension de trois mois à un an du délai de prescription applicable aux propos discriminatoires fondés que le sexe, l'orientation ou l'identité sexuelle, ou le handicap. Cette disposition, que la Ministre des droits des femmes a soutenue, permettra une meilleure poursuite des propos homophobes, et mettra fin à une discrimination entre les discriminations.

« Ces propos font des victimes. Même lorsqu'elles sont commises dans le monde virtuel de l'Internet, les infractions font des victimes réelles. Je pense aux jeunes lesbiennes, gays, bis ou trans qui sont victimes, dans l'espace public, dans les établissements scolaires, dans l'entreprise, sur Internet, de propos d'une violence inouïe. Nous ne pouvons pas ignorer le danger que cela représente pour la santé des jeunes. Le risque suicidaire chez les jeunes homosexuels justifie notre vigilance. Je pense aussi aux personnes âgées, qui retrouvent, ici et là, la violence impunie de l'époque, pas si lointaine, qui condamnait les homosexuels à la terreur, au silence et à la clandestinité. Je pense aux parents qui élèvent aujourd'hui un enfant homosexuel, et qui sont terrorisés en découvrant des appels au meurtre de leur fils ou au viol de leur fille. »

**Najat Vallaud-Belkacem, porte-parole du Gouvernement, ministre des droits des femmes,
Sénat, 7 février 2013**

2. S'appuyer sur la jeunesse pour faire évoluer les mentalités

Dans le milieu scolaire, développer l'éducation à la sexualité et à l'égalité

La circulaire du 17 février 2003 relative à l'éducation à la sexualité dans les écoles, les collèges et les lycées sera actualisée : les acteurs doivent pouvoir s'en saisir, sans difficulté, dans tous les milieux scolaires, de façon adaptée à chaque âge. Un groupe de travail a établi un plan d'action sur les aspects affectifs autant que biologiques de l'éducation à la sexualité, et a participé à la création de nouveaux outils (circulaire actualisée, charte d'intervention en milieu scolaire...).

Une association de lutte contre l'homophobie y était associée, pour que la question y soit justement traitée. Des conventions cadres ont été signées avec le planning familial, la croix rouge et la MGEN, en particulier sur l'éducation à la sexualité. De nouvelles associations qui proposent des interventions en milieu scolaire contre l'homophobie pourront faire l'objet d'un agrément national, conformément aux modalités en vigueur.

La formation des étudiants se destinant aux métiers de l'enseignement et de l'éducation, comprend la lutte contre les discriminations.

Le référentiel métier commun à tous les personnels de l'éducation comprend : « Se mobiliser et mobiliser les élèves contre les stéréotypes, en particulier concernant les genres et les métiers, promouvoir l'égalité entre les filles et les garçons, les femmes et les hommes ».

Des outils de formation en ligne seront établis et mis à disposition sur les sites disciplinaires et généralistes du ministère de l'éducation nationale.

« A l'âge des questionnements sur la sexualité, les jeunes sont particulièrement vulnérables face aux violences homophobes. La prévalence du suicide chez les jeunes homosexuels est d'ailleurs plus de cinq fois supérieure que chez les jeunes hétérosexuels. L'école doit dès lors être un lieu de protection et préserver les sensibilités et consciences de tous les jeunes de notre pays. »

Vincent Peillon, ministre de l'éducation nationale, lettre aux recteurs, 4 janvier 2013

Les interventions des associations contre l'homophobie en milieu scolaire sont encouragées et soutenues par le ministère de l'Éducation nationale. Les associations Contact, Estim', SOS homophobie font l'objet d'un agrément national, et d'autres sont par ailleurs attribués au niveau académique.

« Le ministère de l'éducation nationale réaffirme sa détermination à faire progresser la lutte contre l'homophobie et contre toutes les discriminations. Il souhaite pour ce faire développer les interventions de sensibilisation en milieu scolaire dès lors que sont réunies les indispensables conditions de sérieux, de professionnalisme et de qualité pédagogique des interventions, comme cela est le cas concernant SOS Homophobie. »

Vincent Peillon, ministre de l'éducation nationale, communiqué, 4 décembre 2012

Prévenir les violences homophobes à l'école

La formation initiale des personnels d'enseignement, d'orientation et d'éducation intégrera une sensibilisation à la lutte contre les discriminations liées à l'orientation sexuelle et à l'identité de genre. Une délégation ministérielle a été créée par le ministre de l'éducation nationale contre toutes les violences en milieu scolaire. Par des enquêtes de victimation, elle permettra de mieux connaître la violence spécifique et trop souvent cachée que constitue l'homophobie. Le ministère de

l'éducation nationale a lancé une mission relative à la lutte contre l'homophobie, qui portera notamment sur la prévention du suicide des jeunes victimes d'homophobie. Des propositions seront faites au début de l'année 2013. "Ligne azur", ligne d'écoute pour les jeunes en questionnement à l'égard de leur identité sexuelle, fait l'objet d'une campagne de communication dans les établissements depuis fin avril 2013.

En avril-mai 2013, une campagne de promotion d'une ligne d'écoute adressée aux jeunes en questionnement à l'égard de leur sexualité a été diffusée dans tous les établissements scolaires.

Un point d'étape des travaux de la délégation ministérielle chargée de la prévention et de la lutte contre les violences en milieu scolaire a été présenté le 26 février 2013.

En particulier, une partie de la nouvelle campagne « Agir contre le harcèlement à l'École » sera orientée contre le harcèlement sexiste et homophobe, tout particulièrement en direction des lycéens. Les 3 clips déjà existants (dont celui intitulé « les rumeurs ») seront complétés par un kit pédagogique portant spécifiquement sur les violences sexistes et incluant des éléments de contexte sur la loi relative au harcèlement. Parallèlement, une vidéo et un kit pédagogique adaptés au public adolescent seront réalisés afin de lutter tout particulièrement contre les violences homophobes. Chacun de ces kits intégrera la dimension de la cyberviolence : sensibilisation au phénomène, protection contre celui-ci, rôle des témoins en ligne, etc.

En préparation de la prochaine rentrée, des outils visant à sensibiliser les équipes pédagogiques à la question des discriminations et à favoriser une culture commune en la matière seront également élaborés et diffusés sur internet, dans les écoles et les établissements et auprès des structures qui agissent avec eux. Parmi ces outils, figurera notamment un lexique qui proposera pour chaque terme une définition simple et des exemples.

Pour poursuivre ces efforts et lutter contre les risques de suicide des jeunes LGBT, le ministère de l'éducation nationale a lancé une mission spécifique, dont les conclusions seront mises en œuvre à partir de la rentrée 2013.

Dans l'enseignement supérieur, mieux accompagner les étudiants en situation de mal-être

Afin de sensibiliser les personnels en contact avec les étudiants victimes d'homophobie en situation de mal-être, un guide pratique sera diffusé à la rentrée universitaire 2013. Une campagne d'information sera construite en parallèle pour

encourager ces étudiants à se rapprocher du service de médecine universitaire, du service social ou d'une association LGBT de leur établissement, pour y trouver un accompagnement.

Afin de sensibiliser les personnels en contact avec les étudiants victimes d'homophobie en situation de mal-être, un guide pratique sera diffusé à la rentrée universitaire 2013.

Faire de la lutte contre l'homophobie une priorité des plans de santé publique

Les questions liées à l'orientation sexuelle et l'identité de genre seront prises en compte par le ministère des affaires sociales et de la santé dans le cadre de la priorité Santé des jeunes (éducation à la sexualité, prévention des infections

sexuellement transmissibles) et dans celui de la priorité Santé mentale. Des actions de prévention du suicide des personnes victimes d'homophobie seront en particulier menées dans ce cadre.

Le renforcement de l'éducation à la sexualité et la prévention du VIH et des maladies sexuellement transmissibles sera un des éléments majeurs des actions de prévention en direction de la jeunesse portées au sein du comité interministériel de la jeunesse qui s'est réuni autour du Premier ministre le 21 février 2013. Ces actions seront portées également à travers la stratégie nationale de santé annoncée par le Premier ministre et qui est en cours d'élaboration.

La mobilisation pour renforcer le dépistage doit cibler les populations les plus exposées, dont les hommes ayant des relations sexuelles avec des hommes. Ainsi, un programme complémentaire de dépistage par tests rapides, destiné aux populations plus exposées, sera lancé en 2013 dans quatre régions (Ile-de-France, PACA, Rhône-Alpes, Guyane). Une cinquième région s'est portée volontaire (Languedoc-Roussillon). Ce programme est en cours d'élaboration, en lien avec les associations, pour une mise en œuvre au 2^{ème} semestre 2013.

Le ministère des affaires sociales et de la santé, par l'intermédiaire de l'INPES, élabore des outils dédiés à l'éducation à la sexualité (site internet, web-série) prenant en compte l'homosexualité.

La création d'un observatoire du suicide a été annoncée par la ministre des affaires sociales et de la santé en février 2013. Il sera lancé dans les prochaines semaines. La question des discriminations à raison de l'orientation sexuelle sera prise en compte, notamment dans la composition de l'observatoire. Elle pourra également faire l'objet d'un focus particulier dans le cadre de ses travaux.

L'ouvrage « Les minorités sexuelles face au risque suicidaire », fruit d'une collaboration de statisticiens, d'épidémiologistes et de sociologues sera actualisé en 2013 et diffusé. Cet ouvrage fait le point sur plus de dix ans de recherche et d'études, dans le monde et en France, sur le risque suicidaire parmi les jeunes des minorités sexuelles et ceux qui se questionnent sur leur

identité sexuelle. Il est destiné à sensibiliser les professionnels en contact avec les jeunes, qu'ils viennent des champs éducatif, sanitaire, social ou judiciaire sur les phénomènes spécifiques que sont l'homophobie, la lesbophobie, la transphobie, tout en soulignant leur lien avec une autre discrimination fondamentale : le sexisme.

En 2013, le ministère chargé de la santé soutient des associations qui agissent auprès du public et / ou des professionnels. Il s'agit par exemple de l'association Contact qui apporte aide et soutien aux jeunes homosexuel(le)s et à leur famille lorsqu'ils rencontrent des difficultés, en proposant des espaces d'accueil, d'écoute, des permanences téléphoniques, des groupes de parole, des supports d'information ; de la Ligue française pour la santé mentale qui mène une recherche-action pour mieux comprendre la problématique des discriminations ; l'association Solidarité Sida pour des actions visant à prévenir les risques liés à la sexualité, à ouvrir un espace de parole sur la sexualité dont les questions liées à l'homosexualité.

Le ministère chargé de la santé sollicite également les ministères de l'Education nationale et de l'Enseignement supérieur pour la réalisation de mesures du plan VIH IST :

- Action de sensibilisation en milieu scolaire et universitaire ;
- Diffusion et promotion d'un outil pédagogique visant à prévenir les attitudes et comportements homophobes et leurs conséquences sur les jeunes.

« Je sais combien le combat contre le VIH et le combat contre ces violences et ces discriminations sont interdépendants. Ils ne cessent de se croiser. D'abord parce que le mouvement pour la liberté sexuelle et pour l'égalité des droits a été traversé par les ravages de la pandémie. Nul ne peut oublier les exemples de bravoure et les explosions de haine que le sida a inspirés à l'égard des personnes LGBT. La reconnaissance des couples de même sexe, avec le pacs et aujourd'hui avec l'égalité des droits devant le mariage, doit beaucoup au mouvement de la lutte contre le sida. Cette histoire s'est imposée dans la marche du mouvement LGBT. Et aujourd'hui, les taux de prévalence sont tels que le VIH s'impose dans le quotidien des personnes LGBT. Nous savons bien, les associations nous l'ont rappelé, que la maladie se propage plus vite là où il y a discrimination et stigmatisation. »

**Najat Vallaud-Belkacem, porte-parole du Gouvernement, ministre des droits des femmes,
17^e États généraux des élus locaux contre le sida, 26 novembre 2012**

Réaffirmer l'égalité parmi les valeurs du sport et de l'éducation populaire

La charte contre l'homophobie, signée par toutes les fédérations sportives, reste d'actualité. Son effectivité réelle devra néanmoins être évoquée avec l'ensemble des fédérations dès 2013 et lors de la révision des conventions d'objectifs et de moyens 2014-2017. Elles s'engageront en particulier à diffuser les objectifs de la charte contre l'homophobie au plus près des clubs sportifs. Les accueils collectifs de mineurs (ACM), avec ou sans hébergement, permettent chaque année à plus de 2,5 millions d'enfants de

partir en vacances ou d'être accueillis en centres aérés. Les référentiels de formation du BAFA et du BAFD devront inclure les thèmes des violences et des discriminations homophobes, pour que les encadrants, à terme, soient davantage capables d'appréhender ces questions. Par ailleurs, les objectifs de lutte contre l'homophobie seront à l'ordre du jour des discussions avec les mouvements d'éducation populaire lors du renouvellement des conventions pluriannuelles d'objectifs (CPO).

Le ministère effectue actuellement un recensement, auprès de l'ensemble des fédérations sportives (uni et multi-sports) ayant signé la charte contre l'homophobie entre 2010 et 2011. Ce bilan porte sur la communication, la diffusion et la mise en œuvre. Ce point a été systématiquement abordé avec

les fédérations lors des réunions de négociation des conventions d'objectifs 2013. Par ailleurs, afin d'approfondir les réponses données, un questionnaire leur a été adressé. Une synthèse sera établie au printemps 2013 et communiquée aux associations LGBT œuvrant dans le sport. La construction des conventions d'objectifs 2014/2017 avec les fédérations sportives et groupements accordera une place spécifique à l'éthique et au respect des valeurs du sport. Les fédérations devront préciser notamment leur plan d'actions pour lutter contre l'homophobie.

Le kit "*Différents mais tous pareils dans le sport*" comprend notamment trois clips consacrés à la lutte contre l'homophobie, le témoignage de l'ancien joueur de football Olivier Rouyer et des éléments d'informations pour mieux comprendre ce qu'est l'homophobie et la lutte contre cette discrimination au fil de l'histoire. Le ministère entend poursuivre la politique de formation de formateurs (services déconcentrés jeunesse et sport).

Une première formation s'est déroulée avec une quinzaine de participants en octobre 2012. Une autre formation est d'ores et déjà prévue pour octobre 2013. La direction des sports a d'ores et déjà élaboré une stratégie avec le Pôle Ressources National (pilote des formations) destinée à accroître le rythme des formations et étendre la formation au mouvement sportif.

Le guide juridique, relatif à la prévention et la lutte contre les incivilités, violences et discriminations dans le sport, a été réalisé par la direction des sports en concertation avec les membres des comités de lutte contre les discriminations (au sein duquel étaient présents des associations (LGBT) et le comité du supportérisme mis en place par le ministère des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative. Sa rédaction a associé de nombreux juristes, notamment au sein de la délégation aux affaires juridiques des ministères sociaux, du ministère de la justice, du Défenseur des droits et de la LICRA.

Il s'agit d'offrir à l'ensemble des acteurs du sport (services déconcentrés et territoriaux, centres de formation des jeunes sportifs, universités en droit du sport, mouvement sportif, mouvement associatif spécialisé et autres acteurs du sport comme les collectivités territoriales) un outil de sensibilisation et de prévention contre les comportements contraires aux valeurs du sport, à l'aide d'une information juridique claire, pratique, exhaustive, facile d'accès et actualisée. La problématique de l'homophobie est développée dans toutes ces définitions (avec les différentes conséquences juridiques qui en découlent) avec une approche thématique par catégorie d'acteur, selon qu'il soit auteur ou victime du comportement répréhensible.

Ce guide a fait l'objet d'une présentation à la presse par Valérie Fourneyron le 11 février 2013. Il est disponible sur le site du ministère en charge des sports pour l'ensemble des citoyens. Certaines structures administratives, fédérations sportives et associations assurent également le relais du guide sur leur site internet. Il est prévu de procéder à des mises à jour du guide (une fois par an).

Elles se feront sur la base des évolutions textuelles et jurisprudentielles mais aussi à partir d'une enquête de satisfaction.

Le ministère (DJEPVA) soutient des associations généralistes qui mènent de façon globale des actions visant à la lutte contre les discriminations ainsi que des associations dont l'objet est la lutte contre l'homophobie. Ainsi il soutient ou a soutenu les associations suivantes : Contact, David et Jonathan, Le Refuge.

L'actuelle configuration des brevets d'aptitude aux fonctions d'animation (BAFA) et de direction (BAFD) en accueil collectif de mineurs qui sont des formations non professionnelles, courtes et consacrées à l'acquisition des objectifs généraux, ne permet pas d'y adjoindre formellement des contenus complémentaires. Toutefois il sera rappelé tout particulièrement aux organismes de formation de veiller à concrétiser les dispositions prévues dans les objectifs de formation visant à « *construire une relation de qualité avec les mineurs qu'elle soit individuelle ou collective et veiller notamment à prévenir toute forme de discrimination* ». Le cahier des charges des organismes de formation habilités BAFA/BAFD précisera ce point dans le cadre du travail en cours de révision des textes BAFA (avant fin 2013).

La négociation pour les CPO 2013-2015 a été l'occasion d'aborder cette thématique avec les fédérations d'éducation populaire.

« Avec la loi du 1^{er} février 2012 visant à renforcer l'éthique du sport et les droits des sportifs, chaque licencié va devoir signer une charte éthique qui l'engage à respecter les valeurs essentielles du sport, des valeurs de respect, de tolérance, d'acceptation des différences et de citoyenneté. Aujourd'hui, cette obligation doit s'accompagner d'un véritable travail d'éducation et de sensibilisation des pratiquants de tout âge. Pour cela, j'entends œuvrer dans le dialogue et la concertation avec l'ensemble des acteurs concernés pour donner un cadre juridique aux conclusions des travaux menés par le Comité permanent de lutte contre les discriminations. C'est un chantier important que tout le mouvement sportif doit porter pour mettre un terme aux discriminations qui entachent le sport. »

**Valérie Fourneyron, ministre des Sports, de la Jeunesse,
de l'Éducation populaire et de la Vie associative, 4 juin 2012**

Le Conseil national du sport qui sera prochainement installé par la ministre chargée des sports comportera une formation restreinte « Éthique et respect des valeurs du sport ». Cette formation poursuivra les travaux initiés dans le cadre des comités du supportérisme et de lutte contre les discriminations dans le sport. Elle aura pour mission d'analyser la conformité des pratiques aux valeurs du sport et à l'éthique et la lutte contre les discriminations et les violences de toute nature dans le champ des activités physiques et sportives.

Un dispositif de recensement et d'observation des comportements contraires aux valeurs du sport et notamment lorsqu'il s'agit de comportements homophobes sera mis en place.

Un guide méthodologique a été rédigé à l'automne 2012. Il est destiné aux services déconcentrés et aux fédérations sportives et facilitera la mise en

place des observatoires. Le guide propose des outils quantitatifs, des modèles de fiches de signalement ou d'enquêtes sous forme de questionnaires ainsi que des grilles d'entretien. Une phase expérimentale pourrait être initiée courant 2013/2014 sur la base du volontariat avec certaines structures déconcentrées.

Des réflexions sont actuellement en cours avec les ministères de la justice et de l'intérieur pour insérer ces outils dans un dispositif plus vaste de prévention des comportements contraires aux valeurs du sport par le biais de structures de veille départementales.

Changer les représentations

Le Gouvernement invitera le Conseil supérieur de l'audiovisuel à engager, dans le cadre de son action en faveur de la diversité, une réflexion avec les responsables des chaînes de télévision et de radio afin d'identifier les moyens par lesquels celles-ci contribueront à la lutte contre les préjugés

homophobes. L'histoire du mouvement LGBT sera valorisée par le ministère de la culture, qui favorisera notamment la collecte et l'utilisation des archives portant sur les questions LGBT au sein du réseau national et territorial dont il assure le suivi interministériel et l'animation.

Le travail a été engagé avec le Conseil supérieur de l'audiovisuel et avec les responsables des chaînes de télévision.

3. Agir contre les discriminations au quotidien

Agir contre les discriminations dans l'emploi

Les outils de lutte contre les discriminations, en particulier le guide méthodologique, adressés aux inspecteurs du travail intégreront la prise en compte de la lutte contre les discriminations liées à l'orientation sexuelle et à l'identité de genre. La charte de l'égalité dans la fonction publique fera l'objet d'une révision dans le cadre de l'agenda social, mettant en avant les valeurs du service public et de la fonction publique. Dans ce cadre, l'égalité des droits et la lutte contre les discriminations commises à raison de l'orientation sexuelle et de l'identité de genre seront réaffirmées. Le ministère du travail proposera l'extension aux salariés pacsés des droits à congés accordés aux salariés à l'occasion de la célébration de leur mariage (article L.3142-1 du Code du travail). Au-delà, en

accord avec les autres ministres intéressés, il invitera les partenaires sociaux à engager une réflexion sur les possibilités d'extension aux salariés pacsés d'autres droits sociaux dont bénéficient les couples mariés et sur le rapprochement de leur situation avec celle des couples mariés pour les questions liées à l'accueil de l'enfant. Enfin, une réflexion plus générale sur les discriminations liées à l'orientation sexuelle et à l'identité de genre dans le monde du travail pourrait être menée par les partenaires sociaux, ouvrant le cas échéant à l'ajout d'avenants aux accords existants pour intégrer cette dimension, voire s'ils le souhaitent à une négociation spécifique. Cette question sera portée à l'ordre du jour des discussions de la grande conférence sociale de 2013.

La lutte contre les discriminations qui frappent les personnes LGBT dans l'emploi sera abordée dans le cadre la grande conférence sociale annuelle des 20 et 21 juin 2013, afin que les partenaires sociaux se saisissent pleinement de ce sujet, au niveau national comme au sein des entreprises.

Le projet de loi ouvrant le mariage aux couples de personnes de même sexe, adopté le 23 avril 2013, introduit un nouvel article L. 1132-3-2 dans le code du travail : « *Aucun salarié ne peut être sanctionné, licencié ou faire l'objet d'une mesure discriminatoire mentionnée à l'article L. 1132-1 pour avoir refusé en raison de son orientation sexuelle une mutation géographique dans un État incriminant l'homosexualité.* » Les travaux sur la réforme de l'article L.3142-1 du code du travail visant à étendre aux salariés PACsés le bénéfice du congé nuptial sont en cours.

Les bonnes pratiques des entreprises ont été valorisées par le Gouvernement. Le 7 janvier 2013, le ministre du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social, et la ministre des Droits des Femmes, porte-parole du Gouvernement ont soutenu la Charte d'engagements LGBT de l'Autre Cercle.

Le Défenseur des droits a par ailleurs décidé de mener cette année une campagne d'information sur les droits des victimes de l'homophobie au travail.

Donner toute leur place aux familles homoparentales dans la politique familiale

La composition des différentes instances représentatives des familles permettra aux familles homoparentales de s'y exprimer. Les formulaires et les conditions d'accès aux services publics

destinés aux familles (services sociaux, centres sportifs, centres de loisirs) seront modifiés pour faire une place aux familles homoparentales.

Le projet de loi ouvrant le mariage aux couples de personnes de même sexe, adopté le 23 avril 2013, garantit l'accès des associations de familles homoparentales aux unions départementales des associations familiales.

« Nous proclamons par ce texte l'égalité de tous les couples, de toutes les familles. »

Christiane Taubira, Garde des sceaux, ministre de la Justice, 29 janvier 2013

« D'une part, il n'y aura aucun doute que pourront adhérer des associations formées de couples homosexuels mariés avec ou sans enfants (...) ; d'autre part, la portée plus générale du projet est de reconnaître légalement l'existence des familles homoparentales : je ne doute pas que l'UNAF et les UDAF sauront tirer toutes les conséquences qui s'imposent. »

Dominique Bertinotti, ministre déléguée chargée de la famille, 8 février 2013

Agir avec les personnels de santé contre l'homophobie, la lesbophobie, la transphobie

Les personnels de santé seront sensibilisés à la lutte contre l'homophobie, la lesbophobie, la transphobie. Un module sur l'orientation sexuelle et l'identité de genre sera intégré à la formation des infirmiers et un travail sera mené avec le Conseil

de l'Ordre des médecins pour sensibiliser les personnels de santé aux discriminations liées à l'orientation sexuelle et l'identité de genre.

Un module pour la formation continue des infirmiers a été élaboré.

Accompagner les personnes âgées sans discrimination liée à raison de l'orientation sexuelle

Un programme de sensibilisation des professionnels exerçant auprès des personnes âgées sera mené. L'IGAS sera saisie pour dresser un constat et proposer les mesures à prendre en faveur des personnes âgées homosexuelles, en particulier dans

le cadre de la lutte contre l'isolement. Les fédérations d'EHPAD seront mobilisées pour modifier la charte d'accueil des personnes âgées en établissement, vis à vis des homosexuels et dans le cadre de l'engagement contre l'homophobie.

Une réflexion doit être menée sur trois aspects: la vie sociale des personnes âgées homosexuelles (en particulier en matière de lutte contre l'isolement), la lutte contre les discriminations dans les établissements et dans les services ainsi que la prise en charge du SIDA auprès d'un public âgé. Une mission sera confiée à trois associations pour faire des propositions sur ces sujets.

A ce titre, la mobilisation des fédérations gestionnaires d'établissements et de services sera donc recherchée pour construire des outils de lutte contre les discriminations dans leur accueil et prise en charge des personnes âgées LGBT.

Prévenir les ruptures dans la vie des personnes trans

Aujourd'hui, le parcours de changement de sexe suppose une rupture qui se traduit toujours par une dégradation de la condition sociale de la personne, contrainte pendant une durée trop longue de vivre dans un genre opposé à celui que lui reconnaît son état-civil. Le changement d'état civil est encore subordonné à l'avis d'un psychiatre et à une opération stérilisante. Le Gouvernement s'engage à lutter contre la transphobie, à permettre une rectification plus simple de l'état-civil, et à favoriser l'accès aux soins pour celles et ceux qui le souhaitent. La prévention et la répression de la transphobie seront améliorées dans le prolongement des avancées obtenues dans la loi relative au harcèlement sexuel. La Commission nationale consultative des droits de l'homme sera saisie pour répondre à la question de la définition et de la place

de "l'identité de genre" dans le droit français, et à celle du changement d'état civil. La possibilité ouverte aux personnes trans d'utiliser un numéro de sécurité sociale provisoire sera simplifiée. Le Gouvernement reprendra le travail pour la réorganisation de l'offre de soin à l'égard des personnes trans, en expertisant les recommandations formulées par l'IGAS dans son rapport publié en mai 2012, pour améliorer la qualité des parcours de soins des personnes trans, dans le respect du principe du libre choix du médecin et de la dignité des personnes. La Haute Autorité de Santé sera saisie d'une demande d'avis ou de recommandation sur l'hormonothérapie des personnes trans. Les recherches sur les traitements hormonaux seront encouragées.

Les associations de défense des droits des personnes trans, auditionnées dans le cadre de l'élaboration du programme d'actions, ont en particulier exprimé leur attachement au critère de « l'identité de genre », par opposition à celui de « l'identité sexuelle », propre à définir les violences et les discriminations dont ces personnes sont victimes.

Le Parlement a retenu le critère de « l'identité sexuelle » lors de la discussion du projet de loi relatif au harcèlement sexuel, en juillet 2012. Plusieurs textes internationaux auxquels la France est partie mentionnent le critère de « l'identité de genre ». Devant l'Assemblée nationale, le Gouvernement s'est engagé à poursuivre ce débat.

Aujourd'hui, en France, le parcours de changement de sexe se traduit toujours par une dégradation de la condition sociale de la personne, contrainte pendant une durée trop longue de vivre dans un genre opposé à celui que lui reconnaît son état-civil. En l'absence de toute disposition législative, le juge applique la jurisprudence établie par la Cour de cassation, et subordonne le changement d'état civil d'un requérant à l'accord d'un psychiatre et à une opération stérilisante.

Le Gouvernement souhaite simplifier ces parcours. La résolution 1728 (2010) de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe l'y invite.

La proposition de loi visant à la simplification de la procédure de changement de la mention du sexe dans l'état civil, déposée le 22 décembre 2011 sur le bureau de l'Assemblée nationale par Michèle Delaunay, est une base de travail. Dans d'autres pays, comme l'Espagne ou l'Argentine, des lois ont été adoptées, cessant de faire de l'infertilité d'un individu une condition de la modification de son état civil.

Les sénatrices Maryvonne Blondin et Michèle Meunier mènent par ailleurs des auditions dans la perspective de l'élaboration d'un texte simplifiant la procédure de changement de la mention du sexe dans l'état civil.

La Garde des sceaux, ministre de la Justice et la ministre des droits des femmes, porte-parole du Gouvernement ont saisi la Commission nationale consultative des droits de l'homme (CNCDH) pour un avis portant, d'une part, sur la définition et la place de « l'identité de genre » dans le droit français, et, d'autre part, sur les conditions de la modification de la mention du sexe dans l'état-civil. L'avis de la CNCDH est attendu pour le mois de juin 2013.

4. Relancer le combat international pour les droits des personnes LGBT

« Je ne ménagerai ainsi aucun effort pour lutter contre la stigmatisation et les violations graves des droits de l'Homme dont sont victimes les personnes LGBT partout dans le monde. Conjointement avec ses partenaires européens et avec les Etats membres des Nations Unies les plus impliqués dans ce combat, la France œuvre à l'objectif de dépénalisation universelle de l'homosexualité au plan mondial et participe activement à tous les efforts internationaux pour que cette perspective devienne réalité. (...) Je veillerai à ce que la France continue à soutenir les efforts déterminés des défenseurs des droits de l'Homme et des ONG, dont la mobilisation est fondamentale dans ce combat. »

Laurent Fabius, ministre des Affaires étrangères, déclaration du 30 juin 2012

Promouvoir aux Nations unies la dépénalisation universelle de l'homosexualité

La France soutiendra activement, avec ses partenaires européens, avec les pays du Sud et avec les ONG investies dans ce processus, les initiatives visant à obtenir la dépénalisation universelle de l'homosexualité et à défendre les droits fondamentaux des personnes LGBT. La France soutiendra le travail de concertation au sein du core group pour

promouvoir un projet de résolution des Nations unies appelant à la dépénalisation universelle de l'homosexualité. Elle appuiera en particulier les initiatives portées par les pays du Sud. Dans cette perspective, la France proposera à ses partenaires l'organisation d'une conférence régionale sur ces thèmes à Paris au début de l'année 2013.

« La France continuera de mener tous ces combats : pour l'abolition de la peine de mort, pour les droits des femmes à l'égalité et à la dignité, pour la dépénalisation universelle de l'homosexualité, qui ne peut pas être reconnue comme un crime mais au contraire comme la reconnaissance d'une orientation. »

François Hollande, Président de la République, Nations unies, 25 septembre 2012

Après l'intervention du Président de la République, lors du débat d'ouverture de la 67^{ème} session de l'Assemblée générale des Nations unies, la France a donné toutes leurs chances aux initiatives portées aux Nations unies, avec les ONG et les pays du Sud, en faveur des droits des personnes LGBT.

Dans ce but, Najat Vallaud-Belkacem a présidé avec les pays les plus engagés une conférence consacrée au rôle des dirigeants dans la lutte contre l'homophobie au siège des Nations unies à New-York, le 11 décembre 2012, à laquelle le secrétaire général des Nations unies a pris part.

« C'est en alliant nos efforts et en conjuguant le leadership dans tous les domaines que nous parviendrons à promouvoir et protéger les droits de l'Homme de tous, quelle que soit leur orientation sexuelle, quelle que soit leur identité de genre, quel que soit leur sexe. »

Najat Vallaud-Belkacem, ministre des droits des femmes, Nations unies, 11 décembre 2012

Pour renforcer la coordination européenne sur ces questions, la ministre des droits des femmes, porte-parole du Gouvernement a contacté l'ensemble de ces homologues européens. En coopération avec la Pologne et la Commission européenne, elle a invité à Paris le 26 mars 2013, les représentants de 56 États du continent européen, ainsi que 200 membres de la société civile et d'organisations régionales et internationales, pour aborder la question des droits des personnes LGBT en Europe.

Les discussions ont porté sur les discriminations et les violences commises contre les personnes LGBT en Europe et les moyens de les combattre ainsi que le rôle des mécanismes régionaux et internationaux de défense des droits de l'Homme sur ces questions.

Cette conférence s'inscrit dans un processus mondial par lequel des pays engagés dans la lutte contre les discriminations et les violences commises à l'encontre des personnes LGBT ont décidé d'organiser début 2013 de grandes consultations sur ces questions sur plusieurs continents. Des conférences se sont ainsi tenues à Brasilia, Katmandou et Paris.

Les conclusions de ces travaux ont été présentées lors d'une conférence mondiale à Oslo les 15 et 16 avril 2013, à laquelle la France a participé.

« Nous appelons ceux qui permettent encore des discriminations ou des violences, voire pire, qui considèrent l'homosexualité comme un crime ou un délit, à revoir leur législation. Nous invitons ceux qui croient à la liberté à se rassembler pour la protection contre les violences et les discriminations commises à raison de l'orientation sexuelle et de l'identité de genre. (...) Nous, Européens, devons être unis et réunir un maximum d'énergies autour de nous. C'est à ces seules conditions que nous pourrions porter le projet d'une reconnaissance pleine et entière du droit de tous les citoyens du monde au respect de leur identité. »

**Elsa Fornero, ministre italienne du Travail et des Politiques sociales,
Joëlle Milquet, ministre belge de l'Intérieur et de l'Égalité des chances,
Najat Vallaud-Belkacem, ministre française des droits des femmes, 26 mars 2013**

Demander la sortie du transsexualisme de la liste des classifications internationales des maladies

La France soutiendra les efforts visant à obtenir une déclassification du "transsexualisme" de la liste des maladies mentales établie par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS)

et à lutter contre les discriminations à l'encontre des personnes LGBT dans l'accès aux soins de santé.

A l'occasion des consultations sur le plan d'action mondial de l'OMS pour la santé mentale 2013-2020, la France a défendu un accès sans discrimination aux services de santé pour les personnes transgenres, qui doivent pouvoir bénéficier d'un suivi médicalisé sans être assimilées à des personnes souffrant de troubles mentaux.

La France continuera à plaider pour une déclassification du « transsexualisme » de la liste des maladies mentales établies par l'OMS dans le cadre de la prochaine révision de la Classification Internationale des Maladies, en 2015. Cette déclassification ne doit pas aboutir à un accès plus restreint aux services de santé.

Mobiliser plusieurs enceintes internationales stratégiques

La France se mobilisera, chaque fois que nécessaire, pour convaincre les États et la société civile que les différences culturelles ne peuvent justifier des atteintes aux droits de l'Homme. Elle portera ce discours au sein de l'Organisation internationale de la Francophonie. La France promouvra le respect et la défense des droits fondamentaux des personnes LGBT au sein de l'Organisation pour la sécurité et la

coopération en Europe (OSCE) et du Conseil de l'Europe. Elle participera activement aux réunions du groupe de contact du Conseil de l'Europe sur la question du respect des droits des personnes LGBT. La France réexaminera les conditions d'une signature éventuelle du protocole n°12, portant sur l'interdiction générale des discriminations, à la Convention de sauvegarde des Droits de l'Homme et des Libertés fondamentales.

La France a inscrit la défense des droits des personnes LGBT au cœur du dialogue multilatéral.

Soutenir l'adoption de lignes directrices au sein de l'Union européenne

La France participera activement à la définition de lignes directrices de l'Union européenne sur le respect des droits fondamentaux des personnes LGBT. Ce travail sera engagé en janvier 2013. Avec les gouvernements néerlandais, britannique, belge, finlandais, suédois et letton, une initiative sera prise pour appeler les institutions européennes à élaborer une stratégie

européenne ambitieuse. Le blocage au Conseil de l'Union européenne de la négociation sur la directive transversale anti-discrimination ne doit pas empêcher l'adoption d'une législation européenne sur les discriminations dans l'accès aux biens et services à raison de l'orientation sexuelle.

Le 16 mai 2013, la France participe à une réunion ministérielle informelle, aux côtés d'une dizaine d'Etats membres de l'Union Européenne, pour appeler les institutions européennes à mettre en œuvre une approche commune ambitieuse et élever le socle de protection des droits des personnes LGBT dans l'Union et en dehors de l'Union.

Soutenir la société civile

Les ambassades de France soutiendront l'action des ONG et des défenseurs des droits qui luttent contre les violences et les discriminations commises à raison de l'orientation sexuelle ou de l'identité de genre dans leurs pays. La France s'efforcera de mobiliser les contributions en faveur du fonds de soutien international "Droits de l'Homme, Orientation Sexuelle et

Identité de Genre", dans un esprit de partenariat avec des initiatives semblables développées par d'autres États. Ce fonds, géré par France Expertise Internationale, a pour objectif de financer des actions en faveur de la défense des droits des lesbiennes, gays, bisexuels, transgenres et intersexués (LGBTI).

Les postes diplomatiques dressent un point de situation régulier sur les droits des personnes LGBT dans le monde, permettant notamment de faire état des législations en vigueur localement et de leur application. Les ambassades soutiennent les ONG et les défenseurs des droits des personnes LGBT dans leur combat.

Le Fonds de soutien LGBTI lancera en 2013 un deuxième appel à projets en faveur des défenseurs des droits des personnes LGBTI.

Assurer l'effectivité du droit d'asile pour les personnes persécutées dans leur pays à raison de leur orientation sexuelle ou de leur identité de genre

La convention de Genève reconnaît aux personnes persécutées dans leur pays en raison de leur orientation sexuelle ou de leur identité de genre le droit à l'asile. Les agents instructeurs de l'OFPRA sont amenés à évaluer, lors des entretiens, la réalité de l'appartenance du demandeur d'asile à un groupe social persécuté. Ce travail suppose une connaissance de la réalité des persécutions qui frappent les personnes dans chaque pays, et de la difficulté des demandeurs d'asile à s'exprimer sur leur orientation sexuelle ou

leur identité de genre. Une action de formation, impliquant les associations LGBT, sera mise en œuvre au sein de l'OFPRA. La remise à plat de la politique de l'asile devra permettre d'améliorer la mise en œuvre du droit d'asile aux personnes persécutées dans leur pays en raison de leur orientation sexuelle ou de leur identité de genre homophobes dans leur pays. Les associations LGBT seront consultées dans le cadre de la transposition du "paquet asile" en 2013.

Le ministre de l'Intérieur lancera une grande consultation nationale avec les associations et les élus locaux à partir de juillet 2013. Celle-ci sera animée par un parlementaire et se conclura à l'automne. Elle portera autant sur la qualité de l'accueil, que celle de l'hébergement et l'accessibilité de la procédure.

L'OFPRA doit signer un contrat d'objectifs et de performance avec l'Etat qui devrait lui permettre de ramener à trois mois le délai d'instruction des dossiers, contre une moyenne de six mois actuellement.

L'OFPRA travaille désormais avec les associations spécialisées pour mieux traiter les demandes d'asile présentées par des personnes LGBT persécutées dans leur pays d'origine.

Les organisations consultées dans le cadre de l'élaboration du programme d'actions gouvernemental ont souligné la nécessité d'une action durable, faisant l'objet d'une évaluation régulière. Un comité de suivi sera réuni pour examiner les conditions de mise en œuvre de ce plan qui associera les acteurs mobilisés

pour son élaboration : représentants des ministères concernés, organisations de lutte contre l'homophobie, la lesbophobie, la transphobie, associations de défense des droits humains, fédérations de l'éducation populaire, partenaires sociaux et élus nationaux et locaux.

Le ministère des droits des femmes a publié l'intégralité des contributions aux travaux préparatoire du programme d'actions, ce qui représente plus de 1000 pages de contributions.

Il publiera dans les mêmes conditions les observations apportées par les organisations consultées dans le cadre de sa mise en œuvre.

Annexe 1. Lettre de mission

Le Premier Ministre

12 50 / 12 / SG

Paris, le - 4 SEP. 2012

Madame la ministre,

A l'occasion de la marche des fiertés organisée le 30 juin dernier, j'ai rappelé la détermination du Gouvernement à assurer la mise en œuvre des engagements pris pendant la campagne présidentielle en matière de lutte contre les discriminations liées à l'orientation sexuelle et à l'identité de genre.

Ces engagements, qu'ils supposent des évolutions législatives et réglementaires ou une modification de l'action de l'Etat, concernent un grand nombre de politiques publiques : droit de la famille, développement de l'éducation au respect et à la lutte contre les préjugés homophobes, santé, accueil des victimes de violences et de discriminations...

Le Gouvernement doit donc avoir une action cohérente et déterminée dans de nombreux domaines : à l'Ecole, dans le monde du travail, dans le domaine de la santé, dans tous les services publics comme dans l'espace public.

Au niveau national, outre le projet de loi relatif au mariage entre personnes de même sexe, préparé par la Garde des sceaux et la ministre déléguée chargée de la famille, la lutte contre ces discriminations devra faire l'objet d'un pilotage particulier. Une attention particulière devra être portée à la situation des jeunes homosexuels qui sont les principales victimes de l'homophobie ordinaire.

Au niveau international, la France saisira toutes les occasions pour promouvoir la dépénalisation universelle de l'homosexualité. D'autres pays ont pris des initiatives et mobilisé des moyens importants pour lutter contre la répression des personnes lesbiennes, gays, bisexuelles et transgenres, et pour en protéger les victimes. Nous mènerons cette bataille ensemble. La France veillera également à ce que l'Union européenne renforce ses interventions en la matière.

Je vous demande d'animer la coordination du travail de préparation des mesures nécessaires pour lutter efficacement contre ces discriminations. Je souhaite en particulier que vous puissiez conduire le dialogue avec les partenaires associatifs auprès desquels vous représenterez le Gouvernement et que vous accordiez une importance particulière à leur travail de réflexion et de proposition.

Madame Najat VALLAUD-BELKACEM
Ministre des droits des femmes,
Porte-parole du Gouvernement
35, rue Saint-Dominique
75007 PARIS

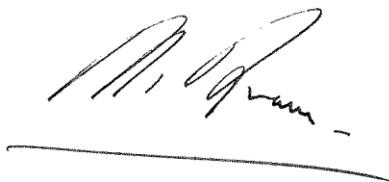
2.-

En lien étroit avec les ministres concernés, vous pourrez vous appuyer sur l'ensemble des administrations compétentes pour dresser un état des lieux, recenser les initiatives et les propositions les plus prometteuses et préparer un programme d'action gouvernemental contre les violences et les discriminations commises à raison de l'orientation sexuelle ou l'identité de genre. Vous veillerez à sa mise en œuvre, son suivi et son évaluation. Vous examinerez la nécessité d'améliorer l'organisation de l'Etat pour assurer cette animation de façon durable et efficace et me ferez, le cas échéant, des propositions.

Pour l'élaboration de ce programme d'action et pour sa mise en œuvre, vous ferez appel aux services ou organismes compétents qui relèvent des ministères concernés. Vous travaillerez notamment en lien avec le Parlement, les collectivités territoriales, les associations, les partenaires sociaux et le Défenseur des droits.

Vous me rendrez compte régulièrement de l'état d'avancement de vos travaux, et me ferez part de vos propositions pour qu'un programme d'action soit défini avant la fin du mois d'octobre 2012. Vous m'adresserez un premier bilan de cette mission au plus tard dans un délai de six mois.

Je vous prie d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de mes respectueux hommages.



Jean-Marc AYRAULT

Annexe 2. Organisations consultées

Associations invitées à participer à la consultation

- A.N.T. (Association nationale transgenre)
- A2H (Handicaps et Homosexualités)
- AcceptessT
- Act Up-Paris
- ACTHE (Association Commune aux Trans et aux Homos pour l'Egalité)
- ADFH (Association des familles homoparentales)
- ADHEOS (Aide, Défense Homosexuelle, pour l'Egalité des Orientations Sexuelles)
- AIDES
- ALGO (Association des lesbiennes et Gays du Quai d'Orsay)
- Amnesty International France
- APGL (Association des parents gays et lesbiens)
- APPEL (Association professionnelle des personnels éducatifs LGBT)
- Arc-en-ciel Toulouse
- ARDHIS (Association pour le droit des homosexuels à l'immigration et au séjour)
- Autre Cercle
- Beit Haverim
- Bi'cause
- CAELIF
- Centre LGBT de Paris Ile-de-France
- C'est pas mon genre (Lille)
- Chrysalide (Lyon)
- Collectif contre l'homophobie (Montpellier)
- Collectif contre les LGBT-phobies dans l'éducation
- Collectif LGBT de Français du Monde - ADFE
- Collectif TRANS-EUROPE
- Comin-G (Ministère de l'économie et des finances)
- Comité IDAHO
- Contact
- Coordination InterPride France
- Coordination lesbienne en France
- Couleurs Gaies (Metz)
- David et Jonathan
- Energay (Métiers de l'énergie)
- Enfants d'Arc-en-ciel
- Ex Aequo (Reims)
- Fédération LGBT
- Fédération Total Respect | Tjenbé Rèd Prévention
- FIDH (fédération internationale des ligues des droits de l'homme)
- Flag! (Policiers et gendarmes LGBT)
- FSGL (fédération sportive gaie et lesbienne)
- GAGL45 (Orléans)
- Gare (SNCF)
- GEST (groupe d'étude sur la transidentité)
- HBO (Homos et bis d'Orsay)
- HM2F (Homosexuels musulmans de France)
- Homoboulot
- Homobus
- Homosphère
- Human Rights Watch
- I.D.Trans (Informations et Dialogues sur les Transidentités)
- ILGA-Europe (International Lesbian and Gay Association)
- Inter-LGBT
- La station LGBTI de Strasbourg
- Le MAG Jeunes LGBT
- Le Refuge
- Les Oublié(e)s de la Mémoire
- Les Gais retraités
- Lesbian and Gay Pride de Bordeaux
- Lesbian and Gay Pride de Lille
- Lesbian and Gay Pride de Lyon
- Lesbian and Gay Pride de Montpellier
- Lesbian and Gay Pride de la Région Centre
- LMDE
- MDH (Mémorial de la déportation homosexuelle)
- Mobilisnoo
- Mutatis Mutandis (Bordeaux)
- Nef des fiertés
- OLF (Osez le féminisme)
- ORTrans (Objectif Respect Trans)
- OUTrans
- Paris Foot Gay
- Plug and play
- QUAZAR (Angers)
- Rainbow Banquass

- RAVAD (Réseau d'aide aux victimes d'agression et de discriminations)
- RESPECTrans
- Rimbaud (Lyon)
- SOS homophobie

Organisations partisans

- Collectif Fiers et révolutionnaires du PCF
- Commission genres, sexualités, LGBT du Parti de gauche
- HES (Homosexualités et socialisme)
- Commission LGBT d'EELV
- Centr'Egaux
- GayLib

Partenaires sociaux

- CFDT
- CGT
- CFTC
- CFE-CGC
- Force ouvrière
- SNUipp-FSU
- UNEF
- UNL
- Medef
- CGPME
- UPA

Elus locaux et parlementaires

- Gisèle Biémouret, députée du Gers,
- Erwann Binet, député de l'Isère,
- Patrick Bloche, député de Paris, maire du 11^e arrondissement de Paris,
- Olivier Dussopt, député de l'Ardèche, maire d'Annonay,
- Christophe Girard, maire du 4^e arrondissement de Paris
- Catherine Lemorton, députée de Haute-Garonne,
- Annick Lepetit, députée de Paris,
- Hélène Mandroux, maire de Montpellier
- Michelle Meunier, sénatrice de Loire-Atlantique,
- Corinne Narassiguin, députée des Français établis hors de France,
- Barbara Pompili, députée de la Somme,
- Catherine Quéré, députée de Charente-Maritime.

Institutions

- Commission nationale consultative des droits de l'homme
- Défenseur des droits
- Mission interministérielle de vigilance et de lutte contre les dérives sectaires
- Union nationale des associations familiales

RETROUVEZ CE DOCUMENT SUR WWW.FEMMES.GOUV.FR